



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2025-084**

EN DATE DU : **24 NOVEMBRE 2025**

**SANTÉ : AVENANT N°1 A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU SITE AUTONOMIE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs**

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI  
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS  
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON  
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE  
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

**ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame**

Adrien MOREAU et Hélène PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

Vu la décision de bureau n° DB 2023-017 du 11 avril 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment services à l'autonomie, sur la parcelle sise ZN94 au Poteau à Genouillac ;

Vu la délibération n° 2023-036 du 11/07/2023 concernant la maîtrise d'œuvre pour la création du « Site Autonomie » ;

Vu la délibération n° 2023-063 du 24/10/2023 validant le projet « site autonomie » et présentant son plan de financement ;

Vu la délibération n° 2024-052 BIS du 16 septembre 2024 portant sur la demande de validation du projet « site autonomie » et la modification plan de financement;

Vu la délibération n° 2025-062 du 16 juillet 2025 validant l'avant projet sommaire (APS) et le lancement de la consultation de marché de travaux du site autonomie ;

Vu la délibération n°2025-083 du 24 novembre 2025 portant sur le choix des offres pour le marché de travaux du site autonomie ;

Dans le cadre du projet de création d'un site autonomie en extension du site santé, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a confié la maîtrise d'œuvre à la SARL BAUDOUIN Béatrice, Architecte.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est proposé par l'architecte,

La prestation de maîtrise d'œuvre était de 48 000 € pour 500 000 € de travaux estimés lors du marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'APS était de 639 000 € et le montant global des marchés de travaux s'élève à 554 153,31 € HT.

L'architecte demande un avenant de 8 000 €, qui se décompose comme suit : 53 000 € HT de mission de base + 3000 € HT de missions complémentaires OPC.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 8 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,  
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance  
Sylvain DUQUEROIX

